

CLIMAT – LA REGULATION DU TOURISME, UNE URGENCE DANS L'ANTARCTIQUE

La régulation du tourisme dans l'Antarctique est devenue une urgence en raison des menaces que son développement fait peser sur l'environnement. En l'absence de règles encadrant cette activité, des agences de voyages proposent des séjours sur des navires, parfois équipés d'hélicoptères ou de sous-marins. Rappelons que le traité sur l'Antarctique, signé le 1^{er} décembre 1959 à Washington et entré en vigueur le 23 juin 1961, régleme les relations entre les États signataires en ce qui a trait à l'Antarctique. Le traité s'applique aux territoires, incluant les plates-formes glaciaires, situés au sud du 60^e parallèle sud. Les signataires initiaux du traité furent l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Chili, les États-Unis, la France, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et l'URSS (repris par la Russie). Cependant n'importe quel membre des Nations unies ou autre État invité par la totalité des signataires peut s'y joindre. De fait, plusieurs États ont adhéré au traité depuis sa signature. Le Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement en Antarctique ou Protocole de Madrid a été signé à Madrid le 4 octobre 1991. Il est entré en vigueur le 14 janvier 1998 et est complété par six annexes.

Cependant, les activités touristiques ne sont pas prohibées et pourtant cette activité génère une perturbation considérable, piétinement, pollution. On assiste à une course en avant vers un gigantisme du tourisme, dangereux pour les écosystèmes. Il ne s'agit pas d'interdire le tourisme mais de parvenir à une maîtrise qualitative et quantitative de la population touristique, afin que le tourisme se développe dans le respect des dispositions du Traité et de son protocole sur la protection de l'environnement.

POLLUTION – LE PREMIER VELO ELECTRIQUE SOLAIRE MADE IN FRANCE

En 2020 devrait être commercialisé le premier vélo à assistance électrique qui se recharge grâce à des panneaux solaires installés sur la roue avant et le cadre de manière à emmagasiner au maximum les rayons du soleil pour alimenter sa batterie. Baptisé SUN-E, le vélo devrait être commercialisé dans le deuxième semestre 2020 si les tests effectués par la ville de Montrouge sont concluants. Créé par la Start-up française Roll'in, SUN-E pourrait être le premier véhicule solaire à rouler dans nos villes en limitant l'impact environnemental.

L'autonomie de la batterie chargée complètement sera de 50 km environ, et en fonction de la luminosité extérieure, le vélo pourra se recharger chaque jour de 17 km en hiver dans le Nord de la France (et 31 km en juillet) ou 26 km dans le Sud de la France. Il sera possible également de pousser le vélo à la seule force des jambes si les batteries venaient à être déchargées complètement. Un écran indique le niveau de charge en direct. Dans les semaines qui viennent, SUN-E sera testé par les employés de Bemobi,

MEDIATOR – DES INDEMNISTATIONS RECORDS AVANT UN PROCES

Un procès pénal est prévu dans les 6 mois suivant le 23 septembre 2019. Les principaux chefs d'accusation sont la « tromperie », l'« escroquerie » et « homicide et blessures involontaires. » L'affaire du Médiateur qualifié de scandale sanitaire dure depuis près d'une trentaine d'années. Fabriqué par le laboratoire Servier, dont son chiffre d'affaire s'élevé à 4 milliards d'euros, le médiateur était à l'origine destiné pour des patients souffrants de diabète mais a été détourné et largement prescrit comme coupe-faim. Il aurait développé chez certains patients des graves pathologies du cœur ayant dans certains cas entraîné la mort. Retiré du marché depuis 2009, le laboratoire a déjà anticipé sur le procès qui devra se dérouler en indemnisant à hauteur de 115,9 millions d'euros. Ce chiffre pourrait augmenter et atteindre la somme record de 141,3 millions d'euros, correspondant au total des offres proposées par le laboratoire aux patients ayant développés des pathologies cardiaques. Un responsable de la cellule d'indemnisation reconnaît et présente ses regrets chez les patients qui ont souffert d'effets indésirables liés à la prise du médicament. C'est un record en France en matière d'indemnisation. Plusieurs lanceurs d'alerte dénoncent dans les colonnes du parisien, des indemnisations par « pure calcul » sachant qu'un procès pénal est prévu très prochainement. Lors de ce procès 4000 personnes devraient se constituer partie civile. Néanmoins, les victimes indemnisées par Servier se sont engagées à ne pas témoigner. Selon différentes études, le médicament pourrait être responsable à long terme de 500 à 2100 morts.



DEFORESTATION – 12 MILIONS DE FORETS TROPICALES DETRUITES EN 2018

En 2018, le monde a perdu 12 millions d'hectares de forêts tropicales, soit la superficie

filiale de la Poste. A cet effet, quelques modèles seront utilisés pour les trajets professionnels de distribution du courrier.



JURISPRUDENCE

CJUE 28 mars 2019

La CJUE s'est prononcée pour la première fois le 28 mars 2019 sur la classification des déchets de la catégorie des « entrées miroirs » et opte pour une classification par « principe précautionneuse ».

En l'espèce, une trentaine de responsables d'installations de stockage de déchets italiens étaient accusés de trafic de déchets, et d'avoir notamment qualifié en déchets non dangereux des déchets potentiellement dangereux. Étaient en causes des déchets de la rubrique dite des « entrées miroirs », c'est-à-dire pouvant relever de la catégorie des déchets dangereux et non dangereux. Ils auraient, sur la base d'analyses chimiques non exhaustives et partielles, attribué auxdits déchets des codes correspondant à des déchets non dangereux et les auraient traités dans des décharges pour déchets non dangereux.

Selon le droit de l'Union européenne, un déchet est qualifié de dangereux lorsqu'il répond à un critère matériel, celui de ses propriétés et qu'il est nécessaire de tenir compte de « l'origine et de la composition des déchets et, le cas échéant, des valeurs limites de concentration de substances dangereuses ». Le déchet est donc classé comme dangereux s'il possède au moins une propriété de danger.

La Cour s'est fondé sur le principe de précaution. Par l'instauration d'une présomption de dangerosité des déchets de codes miroirs, la Cour valide la thèse dite de « sécurité » et consolide par la même occasion le principe de précaution.

du Nicaragua, a révélé le World Resources Institute (WRI), dont presque 4 millions de forêts tropicales primaires essentielles pour le climat et la biodiversité. Les pays les plus concernés sont le Brésil, l'Indonésie, la République démocratique du Congo, la Colombie et la Bolivie.

N'ayant pas ou peu été affectées par les dernières glaciations, ce sont les forêts les plus riches du monde au regard de la biodiversité, mais elles sont souvent menacées par la conversion en zones agricoles ou sylvicoles, et localement par la déforestation, la surexploitation, la fragmentation écologique et/ou les incendies.

La déforestation est le phénomène de régression des surfaces couvertes de forêts qu'il soit d'origine anthropique ou naturelle, c'est aussi l'action qui occasionne la disparition permanente de forêt. Si une forêt repousse après une coupe, une attaque d'insectes xylophage ou un feu, on ne parle pas de déforestation. Le phénomène de déforestation est souvent évoqué en lien avec celui de dégradation (fonctionnelle ou biologique) de la forêt. La perte de couvert forestier fait référence à la perte de surface forestière brute, elle est souvent observée par satellite.

La tendance globale est toujours à la hausse. Le rythme de destruction des forêts primaires est particulièrement inquiétant en République démocratique du Congo, tandis qu'il a ralenti de 63% en Indonésie par rapport au pic de 2016. L'Indonésie a bénéficié de mesures gouvernementales et de 2 années relativement humides, défavorables aux incendies, mais le phénomène El Nino pourrait changer la donne en 2019. Le Brésil est le pays qui a perdu la surface la plus importante de forêts tropicales primaires, devant la RDC et l'Indonésie. En Colombie, la perte de forêt primaire a augmenté de 9% entre 2017 et 2018, alors que l'accord de paix entre le gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie a contribué à rendre plus accessible certains territoires.



ESPACE – UN GARAGE SPECIAL POUR NETTOYER L'ESPACE ?

L'espace pourrait devenir inaccessible d'ici 2100, voire 2050. En cause, l'augmentation exponentielle du nombre de débris spatiaux : satellites hors d'usage, étages supérieurs de fusées, capots, sangles ou fragments issus de l'explosion d'engins spatiaux. Ils seraient environ 170 millions à se balader en orbite terrestre à la vitesse de 8 kilomètres par seconde, soit environ 28 000 km/h.

Les débris de plus de 10 cm, assez gros pour détruire un satellite, sont passés de 29 000 en 2017 à 34 000 en 2019. Les objets compris entre 1 et 10 cm, capables d'endommager ou dévier un satellite, ont aussi grimpé de 750 000 à 900 000 en à peine deux ans et les choses pourraient encore empirer. Les démonstrations de force militaires consistant à détruire son propre satellite font des émules : après les Etats-Unis, la Russie et la Chine, c'est l'Inde qui, en mars dernier, a ainsi produit des milliers de débris supplémentaires d'un seul coup. Si chaque collision entraîne des milliers de débris, susceptibles d'entraîner à leur tour des collisions, le risque est celui de déclencher une réaction en chaîne, ou « syndrome de Kessler », du nom d'un consultant de la Nasa qui envisageait un tel phénomène en 1978.

Recycler en orbite ? Plutôt que de faire la collecte des déchets, les chercheurs et scientifiques veulent aujourd'hui empêcher au maximum leur production, en réparant et recyclant les satellites depuis un « garage de l'espace ». Une application de l'économie circulaire en orbite.

Le garage spatial pourrait, dans sa version la moins chère, être entièrement autonome, avec les dimensions et la masse d'environ un dixième de ceux de la Station spatiale internationale, soit 10 ou 20 tonnes et abriter différents petits vaisseaux, capables d'aller diagnostiquer l'état des satellites, de les réparer ou de les remorquer jusqu'au garage pour les recycler. À l'étude depuis environ 3 ans, le garage spatial bénéficie de plusieurs soutiens prestigieux. Le marché potentiel est élevé : 5 000 satellites sont actuellement en orbite, dont environ 2 000 fonctionnels et 3 000 hors d'usage. Sur l'orbite géostationnaire, on a recensé tous les équipements et environ 7 satellites seraient réparables par an sur 15 ans ; suffisant pour assurer une activité rentable au futur garagiste spatial.